

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 21 mars 2007, intitulée: «Pour une prise en charge équitable des frais des locaux des écoles de musique officielles genevoises».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intégrer sous forme de subvention en nature dans son projet de budget 2007 la prise en charge de la location des locaux scolaires dévolus aux écoles de musique officielles de Genève.

Le Conseil municipal invite par ailleurs le Conseil administratif à reconsidérer les directives émanant du Service des écoles et institutions pour l'enfance concernant la fermeture des locaux scolaires les veilles de vacances qui conduisent à la suppression pure et simple d'un grand nombre d'enseignements parascolaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Conformément à la demande du Conseil municipal, les loyers des locaux occupés par le Conservatoire, le Conservatoire populaire de musique et l'Institut Jaques-Dalcroze ont été comptabilisés sous forme de subvention en nature, à hauteur de 116 656 francs dans l'exercice budgétaire 2007, montant à la charge du département de la culture.

Par ailleurs, les bâtiments scolaires dans lesquels les écoles de musique précitées donnent des cours resteront ouverts au-delà de 18 h les veilles de vacances scolaires. Le personnel de conciergerie n'assurant pas de prestations complémentaires les veilles de vacances, la fermeture des bâtiments concernés sera effectuée par des entreprises de surveillance, ce qui représente un coût de quelque 2500 francs par année.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 23 avril 2008.